

Montréal, le 13 juin 2001

Par messenger

Monsieur Jean-François Bernier
Le directeur des marchés des capitaux
Commission des valeurs mobilières du Québec
Tour de la Bourse, 22^e étage
800 Square Victoria
Montréal (Québec)
H4Z 1G3

Objet : GéoNova Explorations Inc.
Avis selon les articles 12 et 307 de la Loi et 115 du Règlement

Monsieur,

Veillez prendre avis que la société GéoNova Explorations Inc. (la « société ») a conclu une nouvelle entente en date du 30 novembre 2000 avec Inmet Mining Corporation, société ayant son siège social à Toronto, Ontario, modifiant les engagements financiers contenus à une convention d'option intervenue entre les parties le 30 novembre 1995 et modifiée le 20 février 1997, le 30 avril 1999 et le 15 octobre 1999 pour l'acquisition de l'intérêt détenu par Inmet Corporation dans l'ensemble des propriétés minières faisant partie du projet Chevrier situé dans la région de Chibougamau, province de Québec. En contrepartie du report d'un an de l'ensemble des obligations de la société en vertu de l'entente, la société s'est engagée à émettre un bloc supplémentaire de 250 000 actions ordinaires de son trésor à Inmet Mining Corporation au 1^{er} novembre 2000. Le reste de l'entente demeure inchangé.

Ce placement a déjà fait l'objet d'une approbation conditionnelle de la bourse de Montréal.

Vous trouverez ci-après les détails de ce placement, tel que requis aux termes de l'article 115 du Règlement.

1. *Date prévue du placement :*

Le ou avant le 25 juin 2001.

2. *Brève description des titres placés :*

Actions ordinaires. Les actions ordinaires sont des actions votantes donnant droit à un dividende lorsque déclaré.

3. *Nombre de titres placés :*
(i) 250 000 actions ordinaires.
4. *Prix de souscription :* N/A
5. *Description du mode de placement :* émission du trésor de la société.
6. *Produit net que l'émetteur prévoit retirer du placement :* N/A
7. *Nom de tout porteur qui vend des titres le cas échéant :* N/A
8. *Nom de l'autorité compétente pour réviser les documents d'information :*
La Bourse de Montréal.
9. *Exemplaire de tous documents d'information :*
Third Amending Agreement du 30 novembre 2000.

Le nombre d'actions en circulation de la compagnie en date des présentes est de 32 923 789 actions ordinaires.

Le présent avis ainsi que les droits payables au montant de 100 \$ ont fait l'objet d'un dépôt par le biais du système SEDAR.

Dans l'attente de recevoir par retour du courrier la décision de la Commission des valeurs mobilières à l'effet qu'elle donne son accord ou ne formule pas d'opposition au placement décrit aux présentes, veuillez croire, Monsieur Bernier, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(s) *Michel Lusignan*
Michel Lusignan LL.L.

P.j.

C.c. Luc Arsenault, Bourse de Montréal